République Française — Département des Hautes-Alpes

Elections Législatives du 12 juin 1988 - 2e Circonscription des Hautes-Alpes

MAJORITÉ PRÉSIDENTIELLE POUR LA FRANCE UNIE

LETTRE A UN AMI QUI N'A PAS VOTÉ LE 5 JUIN

Cher(e) ami(e)

Dimanche dernier, j'ai eu, je l'avoue, un moment de découragement.

Comment ! Parce que plus de 13 000 citoyens n'ont pas voté, nous avons failli avoir comme député quelqu'un qui n'a pas fait ses preuves au service des Hautes-Alpes, **qui vit et vote dans la banlieue parisienne**, qui ignore tout de nos problèmes de la montagne et des solutions que nous avons forgées ensemble.

Comment ! A une équipe d'élus locaux qui depuis tant d'années ont donné le meilleur d'eux-mêmes pour servir leurs communes et leur pays des Hautes-Alpes, on préfèrerait un militant politique dont le seul mandat électif est à RUEIL-MALMAISON (Hauts de Seine), parachuté par l'Etat Major du RPR, par la seule vertu d'un sourire racoleur, d'une chemise multicolore de touriste, d'un suppléant sympathique et de quelques petits cadeaux pré-électoraux ?

N'est-il pas grand temps de se ressaisir ?

Notre pays s'est donné à nouveau pour 7 ans un Président de gauche, **François MITTERAND** ; il a choisi un Premier Ministre de gauche, **Michel ROCARD**. Ces deux hommes là sont assez solides et assez ouverts pour rassembler autour de l'œuvre qu'ils ont entreprise **toutes les forces de la France.**

Notre circonscription va-t-elle manquer son rendez-vous avec l'histoire en envoyant siéger à l'Assemblée Nationale un militant RPR ! Ne vaut-il pas mieux qu'elle joue ses meilleurs atouts en élisant plutôt un homme qui a travaillé depuis 40 ans avec l'actuel Premier Ministre, dans les mouvements de jeunesse, dans l'action pour décentraliser notre pays et rénover la gauche, puis pour doter la France **d'une loi «montagne» que l'Europe prend aujourd'hui comme modèle** ?

Qu'elles qu'aient été vos motivations pour ne pas voter dimanche dernier, vous avez heureusement, dans notre circonscription, un second tour pour **remettre les choses en place.**

Si vous pensiez que ce n'était pas la peine de se déranger car le résultat était acquis d'avance, vous voyez aujourd'hui qu'il n'en est rien.

Si vous avez voulu, par votre abstention du 1er tour, exprimer votre regret de n'avoir pas de candidat répondant exactement à **votre sensibilité, il faut maintenant choisir celui qui en est le plus proche.**

Peut-être, enfin, êtes-vous de ceux qui ont à me reprocher une présence insuffisante sur le terrain au cours de mon premier mandat. Si c'est le cas, je vous dois des explications.

Vous le savez bien : **j'ai toujours répondu présent quand des élus ou des citoyens ont eu besoin de moi. Les décisions que j'ai obtenues sont nombreuses** et j'ai sur chaque commune un dossier solide et constamment actualisé : on l'a bien vu lors des réunions que j'ai tenues dans nos 80 communes avec Jean-Pierre EYRAUD ces deux dernières semaines. Mais c'est vrai, je n'ai pas assuré de permanences régulières dans chacune d'entre elles.

En effet, **la première tâche d'un parlementaire est de voter des lois.** Or, j'ai eu de 1981 à 1985 une seule priorité : **doter la France d'une bonne Loi sur la Montagne.** Ce fut un travail intense de persuasion et de concertation, dans les Ministères, dans les massifs, avec les élus et les socio-professionnels ; il m'a valu, dans l'hebdomadaire «Le Point», le titre de **député le plus travailleur de l'Assemblée Nationale.**
Mais maintenant, c'est fait. Mon second mandat, si vous me faites confiance, sera consacré à la mise en application de la loi **au service de nos communes, de nos entreprises, du développement et de l'emploi.** Celà se passera beaucoup plus sur le terrain qu'à l'Assemblée. Avec Jean-Pierre EYRAUD, mon suppléant, nous poursuivrons la tâche entreprise. Je créerai à cet effet, en plus de mon secrétariat parlementaire de BRIANÇON, une **antenne décentralisée à temps plein dans le Champsaur.**

Aujourd'hui, le choix est clair :

— entre celui **qui vit réellement parmi vous et se bat pour vous** en permanence au nom des mandats que vous lui avez confiés *et celui qui n'est ici qu'en villégiature électorale,*

— entre celui **qui présente un bilan solide** *et celui qui n'a que de vagues promesses à vous faire,*

— entre celui qui **a reçu par deux fois de l'actuel Premier Ministre une mission pour définir, en 1981, puis pour relancer en 1988 la politique de la montagne** française *et celui qui n'a aucune audience sur ce terrain et sera dans l'opposition durant les 5 prochaines années,*

L'hésitation n'est guère possible.

Pour ma part, mon seul vœu est de **poursuivre ma tâche au service des Hautes-Alpes,** avec votre mandat et les moyens considérablement accrus que me donnent les choix politiques effectués par le pays.

Je compte sur vous, comme vous pouvez compter sur moi
Croyez à mes sentiments cordialement dévoués

Robert de CAUMONT
candidat d'union pour la majorité présidentielle
suppléant : Jean-Pierre EYRAUD

PESEZ BIEN

LE POUR et LE CONTRE

(quelques exemples)

LE POUR

- **Robert de CAUMONT vit en permanence dans les Hautes-Alpes à BRIANÇON, avec sa famille, depuis 1976. Lui et son épouse y sont bien sûr électeurs.**
- **Robert de CAUMONT sera un député écouté en raison de sa compétence reconnue par tous et de ses relations personnelles avec le Premier Ministre.**
- Dans le cadre de la Loi «Montagne», Michel ROCARD et Robert de CAUMONT (rapporteur de son budget) ont consacré près de **3 milliards actuels aux contrats de plan pour la montagne ; chacune** de nos communes en a bénéficié **plusieurs fois.**
- Dans le cadre de la Loi «Montagne», Michel ROCARD **a évité aux Hautes-Alpes les quotas laitiers**. Avec Robert de CAUMONT, il continuera cette politique.

  Dans le cadre de la Loi «Montagne», Michel ROCARD, à la demande de Robert de CAUMONT, a porté **l'Indemnité Spéciale Montagne** au plafond autorisé par la Communauté Européenne et l'a étendue à **toute la deuxième circonscription.**
- Dans le cadre du Fonds Spécial des Grands Travaux, **Robert de CAUMONT a obtenu 500 millions actuels** (par an) pour la montagne. D'où : les déviations de la Vachette, la Salle, St Chaffrey et le paravalanche de La Grave.
- Dans le cadre de la Loi «Montagne», Michel ROCARD et Robert de CAUMONT ont décidé de créer une **prime à l'emploi doublée pour la montagne** et l'attribution à la Haute Durance de la Prime à l'Aménagement du Territoire.
- Dans le cadre de la Loi «Montagne», un plan de **maintien des services publics en montagne** sera réalisé, il s'appuiera notamment sur un collectif budgétaire «éducation» de plus d'un milliard de francs actuels.
- Dans le cadre de la Loi «Montagne», le **statut des pluriactifs,** tant attendu, a été voté en 1985.
  Il comportait pour eux de substantiels avantages.
- Dans le cadre de la Loi «Montagne» **l'autonomie de décision des communes** pour la construction des remontées mécaniques a été voté dès 1985, ainsi que la dispense d'enquête publique si le projet est conforme au Plan d'Occupation des Sols.

LE CONTRE

- **M. OLLIER vit en banlieue parisienne, à RUEIL MALMAISON, où il exerce un mandat municipal et où il est inscrit sur les listes électorales.**
- **M. OLLIER serait un député parmi d'autres de l'opposition parlementaire. Il ne pourrait pas grand-chose pour vous.**
- En violation de la Loi «Montagne», **ces crédits ont été diminués** et en grande partie détournés vers d'autres usages par les amis de M. OLLIER à Paris et à Marseille Pour le Xᵉ Plan, ils s'apprêtaient à ne pas reprendre ces contrats.
- En violation de la Loi «Montagne», Jacques CHIRAC et François GUILLAUME (des amis de M. OLLIER) ont **appliqué les quotas laitiers à la montagne.**

  En violation de la Loi «Montagne», les amis de M. OLLIER viennent de **réduire très sensiblement la différence** entre l'Indemnité Spéciale Montagne «haute montagne» et l'Indemnité Spéciale Montagne «montagne» au préjudice de notre circonscription
- Les amis de M. OLLIER **ont supprimé** le Fonds Spécial des Grands Travaux, et par conséquent **les crédits réservés à la montagne** pour ce type d'équipement. Et, comme d'habitude, la montagne s'est trouvée défavorisée.
- En violation de la Loi «Montagne», ces aides aux entreprises des Hautes-Alpes ont été supprimées par les amis de M. OLLIER. **Plusieurs entreprises ont été mises en péril par de telles décisions,** prises sans préavis ni concertation.
- La suppression sans concertation de services publics (écoles, perceptions, postes, etc...) par le gouvernement Chirac et les amis de M. OLLIER, **a suscité l'indignation et l'action solidaire des élus haut-alpins de tous bords.**
- Le décret d'application n'a jamais été publié par le gouvernement Chirac ! **Cela a coûté cher aux pluriactifs.**
- 3 ans 1/2 après, les amis de M. OLLIER paralysaient encore la mise en œuvre de la loi en ne publiant pas le décret d'application. Celui-ci n'est sorti que le 8 mai 1988, jour du 2ᵉ tour des présidentielles. **C'est ainsi qu'ils ont retardé la réalisation du Prorel.**

CE QUE NOUS AVONS CONSTRUIT TOUS ENSEMBLE PENDANT 5 ANS M. OLLIER ET SES AMIS SE SONT EVERTUES A LE DETRUIRE

LES LAISSEREZ-VOUS CONTINUER ?

LUNDI, il sera trop tard

Dimanche 12 juin, votez pour votre avenir

Votez Robert de CAUMONT

Suppléant : Jean-Pierre EYRAUD

Candidats d'Union pour la Majorité Présidentielle

Vos radios locales ont tenu à participer à l'animation de la campagne électorale en organisant des face à face de CAUMONT - OLLIER ou des émissions spéciales. En voici la liste :

Radio Briançon Vallées (94)
Radio Alpine Meilleure (96,5)
Radio Champsaur Valgaudemar (90,2)
) **face à face - jeudi 9 juin - 18 h 30 à 20 h**

Fréquence Passe Montagne (102), dialogue avec des lycéens, vendredi 10 juin de 19 h 30 à 20 h 15

Ne manquez pas d'être à l'écoute ! Robert de CAUMONT y parlera des problèmes de votre vie quotidienne : son adversaire aura à démontrer qu'il les connaît !

Publi-Dia, Briançon